



ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC

PAR ICI

LA

DÉMOCRATIE

PARLEMENT DES JEUNES

23^e législature

PROGRAMME

Du 8 au 10 avril 2026

Table des matières

| | |
|--|----|
| Mot de la présidente de l'Assemblée nationale | 7 |
| Mot du vice-président de l'Assemblée nationale | 8 |
| Mercredi 8 avril 2026 | 11 |
| Jeudi 9 avril 2026 | 14 |
| Vendredi 10 avril 2026 | 19 |
| Horaire des photographies | 23 |
| Règlements généraux | 25 |
| Décorum à la salle du Conseil législatif | 27 |
| Politique concernant la prise de photographies et le tournage de films | 28 |
| Renseignements sur le Parlement des jeunes | 30 |
| Accès à Internet sans fil et à un ordinateur | 31 |
| Plan de l'hôtel du Parlement | 32 |
| Organisation du Parlement des jeunes | 33 |
| Autres renseignements | 35 |
| Notes | 36 |

MOT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



C'est un immense plaisir de vous accueillir à l'hôtel du Parlement pour la 23^e législature du Parlement des jeunes. En compagnie d'autres élèves provenant de différentes régions du Québec, vous êtes dans une position unique, à la croisée de l'histoire et de l'avenir, pour réfléchir aux enjeux qui touchent notre société et pour faire entendre vos voix.

Le Parlement des jeunes vous offre une occasion exceptionnelle : celle de partager vos idées et de réfléchir collectivement aux enjeux qui vous touchent. À travers le débat et la discussion, vous aurez le pouvoir de faire émerger des propositions audacieuses et porteuses de changement.

Pendant trois jours, vous aurez le privilège de siéger dans la salle du Conseil législatif. Un cadre prestigieux, certes, mais n'oubliez pas que ce sont les valeurs démocratiques – l'écoute, le respect et la recherche de compromis – qui donnent tout leur sens à votre engagement. S'impliquer en politique, c'est avant tout vouloir bâtir une société plus juste et unie pour tous et pour toutes.

Au nom de tous mes collègues parlementaires, je vous souhaite une simulation riche en apprentissages, en échanges et en rencontres marquantes. Que votre passage à l'Assemblée nationale du Québec soit à la fois agréable et inoubliable!

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Roy', with a long, sweeping flourish extending to the right.

M^{me} Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale du Québec

MOT DU VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



À titre de vice-président de l'Assemblée nationale du Québec, ce sera un honneur pour moi de vous accompagner au cours des prochains jours dans cette aventure parlementaire unique.

Profitez pleinement de cette occasion exceptionnelle pour explorer, questionner, débattre et surtout... apprendre. Soyez curieux et curieuses!

Osez poser des questions, exprimer vos idées, écouter celles des autres et vous enrichir de chaque échange. C'est ainsi que naissent les plus belles réflexions et les plus grandes avancées.

Votre présence à la 23^e législature du Parlement des jeunes est la preuve de votre engagement et de votre désir sincère d'être des acteurs et actrices du changement.

Je vous souhaite une simulation parlementaire à la hauteur de vos aspirations. Qu'elle vous inspire, vous outille et vous donne confiance pour devenir, dès aujourd'hui, des leaders dans vos milieux.

Profitez pleinement de ce moment privilégié dans ce lieu emblématique de notre vie politique. À vous d'en faire une expérience mémorable!

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Benjamin', written in a cursive style.

M. Frantz Benjamin

Vice-président de l'Assemblée nationale du Québec

HÔTEL DU PARLEMENT

13 h 30 à 14 h 30

Accueil et inscription

(entrée par la porte principale du pavillon d'accueil)

Devant la Boutique

13 h 45 à 15 h 15

Visite guidée – 5 départs toutes les 15 minutes

Hall principal

14 h 45 à 15 h 15

Collation

Hall du 1^{er} étage

15 h 30 à 15 h 45

**Séance d'information des participantes,
participants, accompagnatrices et
accompagnateurs**

Salle du Conseil législatif

15 h 45 à 16 h 15

Débat des accompagnatrices et accompagnateurs

Salle du Conseil législatif

16 h 15 à 17 h

Séance de formation des journalistes de L'IRIS

Salle RC.193

16 h 30 à 17 h

Séances de travail des groupes suivants :

Marraine et parrains des projets de loi

Salle RC.183

**Porte-paroles de l'opposition et du gouvernement
pour les projets de loi**

Salon Henri-Gustave-Joly de Lotbinière

(Café du Parlement)

**Premier ministre, vice-première ministre,
cheffe de l'opposition officielle
et cheffe du deuxième groupe d'opposition**

Salles RC.161-171

Mercredi 8 avril 2026 (suite)

Whips, auteur et porte-paroles de la motion de l'opposition officielle

Salle Louis-Joseph-Papineau

Porte-paroles et coprésidente du mandat d'initiative

Salon Pierre-Joseph-Olivier-Chauveau (Café du Parlement)

Leaders parlementaires

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

16 h 30 à 17 h

Séance de formation des groupes suivants :

- Présidente et vice-présidente
- Secrétaire général et secrétaire générale adjointe

Salle des Drapeaux

17 h à 18 h 15

Dîner des participantes, participants, accompagnatrices et accompagnateurs

(avec coupon-repas indiquant Dîner)

Café du Parlement, foyers Papineau et La Fontaine

18 h 15 à 19 h 30

Séance de travail pour la vérification des discours

Café du Parlement, foyers Papineau et La Fontaine

18 h 15 à 20 h

Séance de travail des membres de la commission parlementaire étudiant le projet de loi n° 1

Salle Pauline-Marois

Séance de travail des membres de la commission parlementaire étudiant le projet de loi n° 2

Salle Louis-Joseph-Papineau

Séance de travail des membres de la commission parlementaire étudiant le projet de loi n° 3

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

Séance de travail des membres de la commission parlementaire étudiant le mandat d'initiative

Salle Marie-Claire-Kirkland

Mercredi 8 avril 2026 (suite)

18 h 15 à 21 h 30

Séance de travail des groupes suivants :

- Présidente et vice-présidente
- Secrétaire général et secrétaire générale adjointe
- Leaders parlementaires (suite de la séance de travail)

Salle des Drapeaux

18 h 15 à 21 h 30

Séance de travail des journalistes de L'IRIS

Salle RC.193

18 h 45 à 19 h 15

**Séance d'information des accompagnatrices
et accompagnateurs**

Salle des Premiers-Ministres (1.38)

HÔTEL DU PARLEMENT

6 h 45

Ouverture de l'hôtel du Parlement

Porte principale du pavillon d'accueil

7 h à 8 h

**Petit-déjeuner des participantes, participants,
accompagnatrices et accompagnateurs**

(avec coupon-repas indiquant Petit-déjeuner)

Café du Parlement, foyers Papineau et La Fontaine

7 h 45 à 8 h 15

**Répétition de l'ouverture de la 23^e législature
du Parlement des jeunes et de l'élection
de la présidence en présence
des personnes suivantes :**

- Présidente et vice-présidente
- Premier ministre
- Cheffe de l'opposition officielle
- Cheffe du deuxième groupe d'opposition
- Leaders parlementaires
- Secrétaire général et secrétaire générale adjointe
- Doyen des députées et députés du Parlement des
jeunes

Salle du Conseil législatif

7 h 45 à 9 h

Séance de photos par école

(voir l'horaire aux pages 23 et 24)

Hall du 1^{er} étage

7 h 45

Rassemblement des journalistes de L'IRIS

Salle RC.193

8 h 30

**Entrevues des journalistes de L'IRIS avec la
marraine et les parrains des trois projets de loi**

Hall principal

9 h 05



**Ouverture officielle du Parlement des jeunes
suivie de l'assermentation des députées
et députés**

Salle du Conseil législatif

- Mot de bienvenue de la présidence de l'Assemblée nationale
- Assermentation des députées et députés par la lieutenant-gouverneure du Parlement des jeunes

9 h 30 à 10 h 25



PREMIÈRE SÉANCE

Salle du Conseil législatif

- Élection pro forma de la présidence et de la vice-présidence
- Allocution d'ouverture par la lieutenant-gouverneure du Parlement des jeunes

Affaires du jour

Affaires prioritaires

Discours d'ouverture du premier ministre
Débat sur le discours d'ouverture

Affaires courantes

- Présentation
 - a) Projet de loi n° 1
 - b) Projet de loi n° 2
 - c) Projet de loi n° 3
- Mises aux voix (leaders)
- Présentation de la motion qui sera débattue aux affaires inscrites par les députés et députées de l'opposition

10 h 25 à 10 h 40

Rafraîchissements offerts

Hall du 1^{er} étage

Jeudi 9 avril 2026 (suite)

10 h 30

Conférence de presse du premier ministre et de la vice-première ministre

Salle Evelyn-Dumas

10 h 40

Conférence de presse de la cheffe de l'opposition officielle

Salle Evelyn-Dumas

10 h 50

Conférence de presse de la cheffe du deuxième groupe d'opposition

Salle Evelyn-Dumas

10 h 45 à 11 h 45¹

Caucus I du gouvernement

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

Caucus I de l'opposition officielle

Salle Louis-Joseph-Papineau

Caucus I du deuxième groupe d'opposition

Salles RC.161-171

12 h à 13 h 30

Déjeuner des participantes, participants, accompagnatrices et accompagnateurs

Libre

13 h 30 à 14 h

Passage à la sécurité de l'hôtel du Parlement

Porte principale du pavillon d'accueil

14 h

Photographie officielle des participantes et participants

Salle du Conseil législatif

¹ Les membres de la présidence et l'officiers et l'officières de la table sont invités à assister à l'un des caucus, à titre d'observateurs et d'observatrices.

14 h 10

Photographie des accompagnatrices et accompagnateurs

Hall du 1^{er} étage

14 h 10 à 15 h 40



DEUXIÈME SÉANCE (1^{re} partie)

Salle du Conseil législatif

Affaires courantes

Période des questions et réponses orales

Affaires du jour

- Débats sur l'adoption de principe :
 - a) Projet de loi n° 1
 - b) Projet de loi n° 2
- Mises aux voix (leaders)
- Motions d'envoi des projets de loi n° 1 et n° 2 en commission parlementaire

15 h 40

Pause²

Hall du 1^{er} étage

16 h à 16 h 35



DEUXIÈME SÉANCE (2^e partie)

Salle du Conseil législatif

Affaires du jour (suite)

- Débat sur l'adoption du principe :
 - c) Projet de loi n° 3
- Mise aux voix (leaders)
- Motion d'envoi du projet de loi n° 3 en commission parlementaire
- Convocation des commissions parlementaires pour étude détaillée

² Durant la pause, les journalistes de *L'IRIS* réalisent des entrevues de style vox populi auprès des députés et députées.

Jeudi 9 avril 2026 (suite)

16 h 35 à 16 h 40

**Allocution du vice-président de
l'Assemblée nationale, M. Frantz Benjamin, et de
la présidente du Parlement des jeunes**

Salle du Conseil législatif

16 h 45 à 18 h 15

**Repas officiel offert par la présidence de
l'Assemblée nationale**

Restaurant Le Parlementaire, hall principal

18 h 30 à 22 h



Commission parlementaire

Étude détaillée du projet de loi n° 1

Salle Pauline-Marois

Commission parlementaire

Étude détaillée du projet de loi n° 2

Salle Louis-Joseph-Papineau

Commission parlementaire

Étude détaillée du projet de loi n° 3

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

**Commission parlementaire étudiant
le mandat d'initiative**

Salle Marie-Claire-Kirkland

18 h 30 à 21 h

Séance de travail des groupes suivants :

- Présidente et vice-présidente
- Secrétaire général et secrétaire générale adjointe

Salle des Drapeaux

18 h 30 à 21 h

Séance de travail des journalistes

Rédaction et mise en forme du journal *L'IRIS*

Salle RC.193

HÔTEL DU PARLEMENT

7 h 45

Ouverture de l'hôtel du Parlement

Porte principale du pavillon d'accueil

8 h à 9 h

Petit-déjeuner des participantes, participants, accompagnatrices et accompagnateurs

*(avec coupon-repas indiquant *Petit-déjeuner*)*

Café du Parlement, foyers Papineau et La Fontaine

9 h à 10 h

Visite guidée supplémentaire

(pour les personnes n'ayant pas pu faire la visite le mercredi)

Agora

9 h à 10 h

Activité à la Bibliothèque (facultative)

Hall principal (point de départ)

9 h à 10 h

Rédaction des discours des députées et députés (facultative)

Salles Louis-Joseph-Papineau, Louis-Hippolyte-La Fontaine et RC.161-171

9 h 15 à 9 h 45

Répétition générale du dépôt des rapports de commissions et de la sanction des projets de loi

En présence des personnes suivantes :

- Lieutenant-gouverneure
- Présidente et vice-présidente
- Secrétaire général et secrétaire générale adjointe
- Quatre coprésidents et coprésidentes de commissions
- Mairaine et parrains des projets de loi

Salle du Conseil législatif

9 h 15


Rassemblement des journalistes de L'IRIS

Salle RC.193

Vendredi 10 avril 2026 (suite)

**9 h 30 Rencontre avec un journaliste
de la Tribune de la presse**
(réservée uniquement aux journalistes de L'IRIS)
Édifice André-Laurendeau

9 h 45 à 10 h 10
Rafraîchissements offerts
Hall du 1^{er} étage

10 h 15 à 11 h 15
 **TROISIÈME SÉANCE** (1^{re} partie)
Salle du Conseil législatif

Affaires courantes

- Dépôt et adoption des rapports de commissions parlementaires ayant procédé à l'étude détaillée des projets de loi
- Dépôt du rapport de la commission ayant procédé au mandat d'initiative

Affaires du jour

- Débat sur le rapport de la commission ayant procédé au mandat d'initiative
- Débat sur la motion aux affaires inscrites par les députés et députées de l'opposition
- Mise aux voix

11 h 15 à 11 h 30
Pause
Hall du 1^{er} étage

11 h 15
Promotion de L'IRIS par les journalistes

11 h 30 à 12 h 30
Envoi par courriel des formulaires d'évaluation

11 h 30 à 12 h 30
Déjeuner pour les groupes suivants :

- Gouvernement
- Journalistes

(avec coupon-repas indiquant *Déjeuner*)
Café du Parlement, foyers Papineau et La Fontaine

Vendredi 10 avril 2026 (suite)

11 h 30 à 12 h 30

Caucus II et rédaction de discours de l'opposition officielle

(distribution des projets de loi tels qu'amendés en commissions parlementaires)

Salle Louis-Joseph-Papineau

Caucus II et rédaction de discours du deuxième groupe d'opposition

(distribution des projets de loi tels qu'amendés en commissions parlementaires)

Salles RC.161-171

11 h 30 à 12 h 30

Rencontre récapitulative avec les accompagnatrices et les accompagnateurs

Salle des Premiers-Ministres (1.38)

12 h 30 à 13 h 30

Déjeuner pour les groupes suivants :

- Opposition officielle
- Deuxième groupe d'opposition
- Présidence
- Officiers et officières de la table
- Accompagnatrices et accompagnateurs

(avec coupon-repas indiquant *Déjeuner*)

Café du Parlement, foyers Papineau et La Fontaine

12 h 30 à 13 h 30

Caucus II et rédaction de discours du gouvernement

(distribution des projets de loi tels qu'amendés en commissions parlementaires)

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

13 h 15

Visite de la diffusion des débats de l'Assemblée nationale

(réservée uniquement aux journalistes de *L'IRIS*)

Édifice André-Laurendeau

Vendredi 10 avril 2026 (suite)

13 h 45 à 15 h 30



TROISIÈME SÉANCE (2^e partie)

Salle du Conseil législatif

Affaires du jour

- Débat sur l'adoption finale
 - a) Projet de loi n° 1
 - b) Projet de loi n° 2
 - c) Projet de loi n° 3
- Mises aux voix

15 h 35



Sanction des projets de loi par la lieutenant-gouverneure du Parlement des jeunes

Salle du Conseil législatif

15 h 40 à 16 h

Cérémonie de clôture

Salle du Conseil législatif



15 h 40 à 15 h 50 - Allocutions de clôture

15 h 50 à 16 h – Remise des attestations et des bourses

16 h

Collation

Hall du 1^{er} étage

16 h 30

Fin du Parlement des jeunes

HORAIRE DES PHOTOGRAPHIES

JEUDI 9 AVRIL 2026

| | |
|--------|---|
| 7 h 45 | Académie Lafontaine |
| 7 h 45 | Collège Clarétain |
| 7 h 45 | Collège de Lévis |
| 7 h 50 | Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière |
| 7 h 50 | Collège Mont-Saint-Louis |
| 7 h 50 | Collège Notre-Dame |
| 7 h 55 | Collège Notre-Dame-de-Lourdes |
| 7 h 55 | Collège Regina Assumpta |
| 7 h 55 | Collège Saint-Charles-Garnier |
| 8 h | Collège Sainte-Anne de Dorval |
| 8 h | École Chavigny |
| 8 h | École Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont |
| 8 h 05 | École Pointe-Lévy |
| 8 h 05 | École Saint-Luc |
| 8 h 05 | École secondaire Augustin-Norbert-Morin |
| 8 h 10 | École secondaire Camille-Lavoie |
| 8 h 10 | École secondaire Cavelier-De LaSalle |
| 8 h 10 | École secondaire De Rochebelle |
| 8 h 15 | École secondaire Val-Mauricie |
| 8 h 15 | Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie |
| 8 h 20 | Polyvalente de Saint-Georges |
| 8 h 20 | Polyvalente Hyacinthe-Delorme |
| 8 h 25 | Séminaire de Sherbrooke |
| 8 h 25 | St. Patrick's High School |
| 8 h 30 | The Study |
| 8 h 30 | Académie Antoine-Manseau |
| 8 h 35 | Collège de Champigny |

- 8 h 35 Collège Durocher Saint-Lambert
- 8 h 40 Collège Héritage de Châteauguay
- 8 h 40 Collège Jean-Eudes
- 8 h 45 École Beaurivage
- 8 h 45 École Marcelle-Mallet
- 8 h 50 École secondaire de la Rive
- 8 h 50 École secondaire Henri-Bourassa
- 8 h 55 Institut secondaire Keranna
- 8 h 55 Polyvalente des Monts

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- Respecter l'institution qu'est l'Assemblée nationale.
- Employer un langage respectueux tout au long du Parlement des jeunes.
- S'abstenir de faire allusion aux partis politiques et aux parlementaires de l'Assemblée nationale.
- Respecter toutes les consignes de sécurité.
- Porter en tout temps, à l'hôtel du Parlement, la carte d'identité remise à l'accueil.
- Porter une tenue de ville pour toutes les activités du Parlement des jeunes : chemise et cravate pour les hommes, vêtements appropriés pour les femmes (veston, veste, chemisier ou gilet avec manches jusqu'aux coudes). Le port de t-shirts, jeans, pantalons à taille basse, minijupes, casquettes, espadrilles et manches courtes est prohibé.
- Respecter rigoureusement les horaires prévus.
- Utiliser avec soin et précaution le matériel en place (micros, bureaux, tables, etc.).
- Ne laisser aucun document sur les pupitres ni à l'intérieur en quittant la salle du Conseil législatif.
- Ne consommer aucune nourriture ou boisson, sauf dans les endroits prévus à cette fin.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX (SUITE)

- S'abstenir de mâcher de la gomme dans la salle du Conseil législatif et les salles de commissions parlementaires.
- Respecter les heures de tranquillité de l'hôtel Le Concorde Québec et s'abstenir de faire du bruit après 23 h.
- Ne jamais utiliser d'ordinateurs portables, de cellulaires et autres appareils électroniques dans la salle du Conseil législatif et dans les salles de l'hôtel du Parlement lors des activités.

**TOUTE PERSONNE QUI CONTREVIENT À
L'UNE DE CES RÈGLES EST PASSIBLE D'EXPULSION DU
PARLEMENT DES JEUNES.**

DÉCORUM À LA SALLE DU CONSEIL LÉGISLATIF

À titre de députée ou député du Parlement des jeunes, vous devez respecter scrupuleusement le **décorum** de l'Assemblée nationale.

Les règles sont les suivantes :

1. Vous devez avoir un langage respectueux en tout temps.
2. Vous devez occuper la place qui vous a été assignée, demeurer assis ou assise et garder le silence à moins d'avoir obtenu le droit de parole de la présidente ou du président.
3. Vous devez vous abstenir de tout ce qui peut nuire à l'expression des autres députés et députées ou au bon fonctionnement du Parlement des jeunes.
4. Vous devez observer le *Règlement* et contribuer au maintien du décorum à la salle du Conseil législatif.
5. Vous devez manifester votre appréciation en frappant des mains et non en frappant sur votre bureau.
6. À la fin de la séance, vous devez vous lever et demeurer à votre place, en silence, tant que le président ou la présidente n'a pas quitté la salle du Conseil législatif.

POLITIQUE CONCERNANT LA PRISE DE PHOTOGRAPHIES ET LE TOURNAGE DE FILMS

I - OBJET

La présente politique a pour objet de préciser les règles et les responsabilités applicables aux personnes qui participent à une simulation parlementaire organisée par l'Assemblée nationale, plus particulièrement en ce qui concerne la prise de photographies et le tournage de films dans l'hôtel du Parlement.

II - PRISE DE PHOTOGRAPHIES ET TOURNAGE DE FILMS

1. Seul le photographe officiel de l'Assemblée nationale est autorisé à prendre des photographies lors de l'assermentation des participantes et participants et lors d'une simulation parlementaire se déroulant dans la salle du Conseil législatif ou en commission parlementaire.
2. Seul le personnel du Centre d'expertise numérique est autorisé à filmer lors de l'assermentation des participantes et participants et lors d'une simulation parlementaire se déroulant dans la salle du Conseil législatif ou en commission parlementaire.
3. En tout temps, les photographies et les films des personnes participantes doivent :
 - a) respecter l'image, l'honneur et la réputation de l'Assemblée nationale et des personnes participantes;
 - b) refléter le respect du décorum et des institutions démocratiques;
 - c) contribuer à diffuser une image positive de l'Assemblée nationale;
 - d) respecter le caractère de neutralité de l'institution.

4. Sous réserve de ce qui précède et sauf indication contraire de la personne responsable de la Direction des communications, les participantes et participants sont autorisés à photographier et à filmer aux endroits suivants :
 - a) le pavillon d'accueil;
 - b) le hall principal de l'hôtel du Parlement;
 - c) la galerie des Présidents;
 - d) les salles Louis-Joseph-Papineau, Louis-Hippolyte-La Fontaine, Pauline-Marois et Marie-Claire-Kirkland;
 - e) la salle du Conseil législatif;
 - f) le restaurant Le Parlementaire;
 - g) la cafétéria Le Café du Parlement.

La prise de photographies et le tournage de films à tout autre endroit sont strictement interdits, à moins d'une autorisation accordée expressément par la personne responsable de la Direction des communications.

III - PUBLICATION ET DISTRIBUTION DES PHOTOGRAPHIES OU FILMS

1. Toute personne participante doit s'assurer que les photos et les films qu'elle publie ou distribue sont conformes à l'image, à l'honneur et à la réputation de l'Assemblée nationale, des participantes et participants et qu'ils reflètent le respect du decorum et des institutions démocratiques.
2. En cas de doute quant au respect des critères énoncés ci-dessus, la personne doit s'adresser à la Direction des communications afin d'obtenir l'autorisation de publier ou de distribuer ses photos et ses films.
3. La diffusion ou la reproduction d'une photographie prise par le photographe officiel de l'Assemblée nationale est permise aux conditions suivantes :
 - a) la photo ne doit subir aucune altération ou modification, à l'exclusion de sa dimension;
 - b) la photo doit être accompagnée de la mention : « © Collection Assemblée nationale du Québec. Photographe : Claude Mathieu. »;
 - c) en aucun cas, l'utilisation de la photo ne doit porter préjudice ni porter atteinte à l'honneur et à la réputation du photographe officiel et de l'Assemblée nationale.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PARLEMENT DES JEUNES

COCARDE

Le port de la cocarde remise à l'arrivée est obligatoire en tout temps lors des déplacements à l'intérieur de l'hôtel du Parlement.

COORDINATION GÉNÉRALE DU PARLEMENT DES JEUNES

Salle RC.189 – Hôtel du Parlement

SALLE DE PRESSE

Salle RC.193 – Hôtel du Parlement

PORTE D'ENTRÉE DES PARTICIPANTS, PARTICIPANTES, ACCOMPAGNATEURS ET ACCOMPAGNATRICES (ENTRÉE DU PUBLIC)

Porte principale du pavillon d'accueil

SALLE D'IMPRESSION ET DE VISIONNEMENT POUR LES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES

Salle RC.183 – Hôtel du Parlement

HÔTEL LE CONCORDE QUÉBEC

1225, cours du Général-De Montcalm
Téléphone : 418 647-2222

ACCÈS À INTERNET SANS FIL ET À UN ORDINATEUR

L'utilisation des ordinateurs portables pendant les travaux parlementaires est interdite (salle du Conseil législatif, salles de commissions parlementaires).

Les personnes qui utilisent l'Internet sans fil de l'Assemblée nationale sont tenues de respecter le Code de bon usage qui définit les règles d'utilisation du réseau. Le Code de bon usage est disponible à l'adresse suivante :

assnat.qc.ca/fr/visiteurs/internet-sans-fil/code-bon-usage.html

Procédure à suivre :

1. Choisir le réseau sans fil « Assnat-Visiteurs ».
2. Entrer la clé de réseau : leblanc1892
La clé tient compte des caractères minuscules et majuscules.

Finalement, un ordinateur et une imprimante sont à la disposition des enseignantes et enseignants dans la salle RC.183.

BRIS, PERTES OU VOLS

L'Assemblée nationale n'est en aucun cas responsable des bris, pertes ou vols des ordinateurs portables personnels.

PLAN DE L'HÔTEL DU PARLEMENT



ORGANISATION DU PARLEMENT DES JEUNES

Assemblée nationale du Québec

M. Siegfried PETERS
Secrétaire général

Direction de l'accueil et de la mission éducative

M^{me} Alexandra LECONTE
Directrice de la Direction de l'accueil et de la mission éducative

M^{me} Krystal MC LAUGHLIN
Cheffe de l'équipe des programmes éducatifs

M^{me} Caroline BOUDREAU
M^{me} Gabrielle DUFOUR LARUE
M. Thomas DESROSIERS
Équipe de coordination du Parlement des jeunes

M^{me} Noémie LALIBERTÉ
Responsable des relations publiques et des journalistes

M. Alexis BÉDARD-FISET
M. Antoine GAUTHIER
M^{me} Elisabeth KAMDEN HAMENI
M^{me} Ève-Lorie OUELLETTE
Adjoints et adjointes aux activités

ORGANISATION DU PARLEMENT DES JEUNES (SUITE)

Collaboration spéciale de directions de l'Assemblée nationale :

Centre d'expertise numérique

Direction des affaires juridiques et législatives

Direction des commissions parlementaires

Direction de la séance et de la procédure parlementaire

**Direction de la gestion immobilière
et des ressources matérielles**

**Direction des relations interparlementaires
et internationales et du protocole**

Direction des communications

Direction de la sécurité

Direction de la Bibliothèque

Direction des restaurants et du service alimentaire

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Boutique de l'Assemblée nationale 418 643-8785

Située dans le pavillon d'accueil de l'hôtel du Parlement

Ouverte du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

Stationnement

Édifice Marie-Guyart (rue Louis-Alexandre-Taschereau)

20 \$ par jour, en semaine

Hôtel Le Concorde Québec

Info-Santé 811

Hôpital Hôtel-Dieu de Québec 418 525-4444

Centre antipoison 1 800 463-5060

Pharmacies

- Pharmaprix Vicky Dubeau **418 529-2171**
698, rue Saint-Jean
- Jean Coutu **418 522-1235**
110, boulevard René-Lévesque Ouest

Urgence (police/incendie/ambulance) 911

Taxi Coop Québec 418 525-5191



Parlement des jeunes

Direction de l'accueil et de la mission éducative
Assemblée nationale
Édifice Jean-Antoine-Panet
1020, rue des Parlementaires, 7^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-1992
Sans frais : 1 866 DÉPUTÉS (337-8837)
parlement.jeunes@assnat.qc.ca

Pour plus d'information

paricilademocratie.com